

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

13 juillet 2016

SOMMAIRE

Babson Segregated Loans 1 S.à r.l.	98546	Capital Safety Group S.à r.l.	98589
Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.	98546	Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l.	98590
Bario Participations S.A.	98587	CBM S.à r.l.	98592
Barvo Immobilière SA	98587	C. & C. Chemicals and Colours S.A.	98588
BDK Financial Group S.A.	98587	Chinese HK S.à r.l.	98590
Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.	98588	Chiron Holding S.à r.l.	98590
Beekbaarimo S.A.	98588	C.H.S. Devulcanisation S.A.	98588
Blacksmith Holding S.A.	98561	Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patri- moine familial	98591
B-Lux Steel S.à r.l.	98546	C.L. Holding	98589
B Medical Systems S.à r.l.	98546	Compagnie Financière La Luxembourgeoise	98592
Boson Energy	98561	Culture Holding S.à r.l.	98592
Brasserie de Schengen S.à r.l.	98571	Griffon Private Securities S.A.	98553
Brisbane Holdings S.à r.l.	98571		
Bushey Property Holdings S.à r.l.	98571		

B Medical Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

En vertu d'un acte de transfert daté du 19 février 2016, l'associé unique de la Société a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à B Médical Systems Holding S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Op der Hei, L - 9809 Hosingen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.593.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B Médical Systems S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106574/15.

(160079004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

B-Lux Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint-Michel.

R.C.S. Luxembourg B 76.154.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016106575/12.

(160079321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Babson Segregated Loans 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.)

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 205.605.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of the month of May;

Before Us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Segregated Loan Account 1, a sub-fund of Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF, a special limited partnership (société en commandite spéciale), formed as an umbrella fund structure under Luxembourg Law, being subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, with its registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) under number B 199.579 (the Fund),

represented by the general partner of the Fund, Babson GPC GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 199.270,

here represented by Ben Broucher, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registering with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 April 2016, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Change of the name of the Company from "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l." to "Babson Segregated Loans 1 S.à r.l." and full amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company.

2. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decides to change the name of the Company from “Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.” to “Babson Segregated Loans 1 S.à r.l.” and to fully amend and restate the articles of incorporation of the Company.

Said articles shall henceforth read as follows:

“Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities and loans or similar instruments, including, but not limited to, shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including, but not limited to, synthetic securities obligations) (individually and collectively, “Investments”); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company also may establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, realize Investments by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may, among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including, without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to Investments or other assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest the cash in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, credit facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

The Company’s object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “Babson Segregated Loans 1 S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”), as applicable.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares, each with a par value of one U.S. Dollar (USD 1), all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to its shareholding.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

The Company shall have power to redeem its own shares.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way the shares shall be transferable to nonmembers but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any Board meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is(are) appointed for an unlimited duration and is(are) vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the sole signature of any manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is(are) authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him or her at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his or her proxy-holder) must be physically present at the registered office of the Company. Any meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with these articles of incorporation. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him, her or them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Segregated Loan Account 1, un sous-fonds de Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF, une société en commandite spéciale, constitué en tant que structure multi-compartiments de droit Luxembourgeois, soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, avec siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 199.579 (le Fonds),

ici représentée par l' associé commandité du Fonds, Babson GPC GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.270,

ici représentée par Ben Broucher, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante a déclaré et demandé au notaire instrumentaire de statuer comme suit:

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.", (la "Société"), avec siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, en cours d' enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2018 et qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement du nom de la Société de "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l." à "Babson Segregated Loans 1 S.à r.l." et refonte en entier des statuts de la Société.

2. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l." à "Babson Segregated Loans 1 S.à r.l." et de refaire en entier les statuts de la Société.

Lesdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, réaliser les Investissements par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et placer les liquidités de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Babson Segregated Loans 1 S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»), si applicable.

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'associé unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars des États-Unis (USD 18.000,-) représenté par (i) dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Chaque réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est (sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est(sont) autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Chaque réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés conformément aux présents statuts. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14550. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106576/365.

(160078737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Griffon Private Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 180.057.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Bertone Holding S.A.", actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg, en date du 9 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2673 du 25 octobre 2013, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.057,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Marco BIGLINO, administrateur de société, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Carlos MARQUES, administrateur de société, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société dans sa version anglaise et française;
3. Changement de l'objet social afin d'adopter le statut d'une société de titrisation conformément à la loi de 2004 et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société dans sa version anglaise et française;
4. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société dans sa version anglaise et française;
5. Fixation de l'adresse de la Société;
6. Refonte complète des statuts de la société;
7. Démission de deux administrateurs;
8. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Bertone Holding S.A.» en «Griffon Private Securities S.A., société anonyme de titrisation».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Griffon Private Securities S.A., société anonyme de titrisation»."

Suit la version anglaise de cet article:

“ **Art. 1.** There is formed a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated March 22nd 2004, relating to securitization and by the present articles.

The Company exists under the name of "Griffon Private Securities S.A., société anonyme de titrisation".“

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société afin d'adopter le statut d'une société de titrisation défini par la loi du 22 mars 2004 et en conséquence de modifier l'article 4 de statuts de la société, lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

“ **Art. 4.** L'objet de la Société est de conclure, agir et servir, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise, en tant qu'organisme pour toute opération de titrisation permise par la Loi 2004 relative à la Titrisation.

La Société peut acquérir et/ou assumer directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, tous actifs, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, toute détention de propriétés de quelque nature que ce soit, éventuellement avec l'engagement de risques liés à ces actifs.

L'émission des valeurs mobilières par la société doit être valorisée à sa juste valeur économique en tenant compte de l'existence éventuelle des risques liés.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, exercer tous investissements et/ou opérations de nature juridique, commerciale, technique, financière, et, en général, toutes transactions nécessaires et/ou utiles au développement de son objet social.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et/ou de contrôle y compris effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires et/ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social, de la manière la plus large autorisée par la Loi 2004 sur la Titrisation."

Suit la version anglaise de cet article:

“ **Art. 4.** The corporate object of the Assemblée Générale des Actionnaires is to enter into, perform and serve, directly or through another undertaking, as a vehicle for any securitization activity, as permitted under the Securitization Act 2004.

The Company may acquire and/or assume, as well as sell and/or dismiss, directly or through another entity or vehicle, any kind of asset with economic value, either movable or immovable, tangible or intangible, under any form of property and/or control, assuming the eventual risks related to the aforesaid assets, the securities issued by the Company have to consider the concerned assets value and the related risks.

The Company may perform all legal, commercial, technical, financial activities and/or investments and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its business purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment and development of its corporate objects, always following the Securitization Act 2004.

In general, the Company may take any controlling and supervising measures and/or carry out any operation or transaction which is considered necessary and/or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent, permitted under the Securitisation Act 2004.“

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Suit la version anglaise de cet article:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Esch-sur-Alzette.“

Cinquième résolution

L'assemblée fixe l'adresse du siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin d'adapter les statuts de la société à la forme adopter d'une société de titrisation, l'assemblée décide de refondre entièrement des statuts de la société dans ses versions anglaise et française, comme suit:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated March 22nd 2004, relating to securitize any asset and by the present articles.

The Company exists under the name of "Griffon Private Securities S.A., société anonyme de titrisation".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete end (cessation) of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve, directly or through another undertaking, as a vehicle for any securitization activity, as permitted under the Securitization Act 2004.

The Company may acquire and/or assume, as well as sell and/or dismiss, directly or through another entity or vehicle, any kind of asset with economic value, either movable or immovable, tangible or intangible, under any form of property and/or control, assuming the eventual risks related to the aforesaid assets, the securities issued by the Company have to consider the concerned assets value and the related risks.

The Company may perform all legal, commercial, technical, financial activities and/or investments and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its business purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment and development of its corporate objects, always following the Securitization Act 2004.

In general, the Company may take any controlling and supervising measures and/or carry out any operation or transaction which is considered necessary and/or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent, permitted under the Securitisation Act 2004.

Title II. - Capital shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EUROS (32,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6. The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments in registered or bearer form, provided, however, that the Company shall not issue securities to the public on a continuous basis. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Title III. - Management

Art. 7. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a General Meeting of Shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. The board of directors must be convened each time two directors so request. It is convened as often as the interest of the Company so requires.

Art. 9. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 10. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the General Meeting of Shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 13. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (certified e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary General Meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, its decisions are written resolutions. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly

deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14. Compartments.

14.1 The Board of directors or the sole director, as the case may be, may establish one or more compartments («Compartments»). Each Compartment is created with a specific name, the date of the resolution able to form it and its working rules.

The Compartments may be distinguished by the nature of acquired assets or risks, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The resolution of the Board of directors or the sole director, as the case may be, creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments hereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

14.2 Each Compartment corresponds to a fully separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of securities issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited only to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of its constitution, the specific actions or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of securities issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of its constitution, the specific actions or the liquidation of this Compartment. The holders of securities or the creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

14.3 In the relationship between the holders of the securities and the creditors, each Compartment is deemed to be a fully legal separate entity.

14.4 No resolution of the Board of directors of the Company or of the sole director, as the case may be, may amend the resolution creating such Compartment and its working rules. Any decision of the Board of directors or the sole director, as the case may be, taken in breach of this provision shall be void.

14.5 Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each Compartment of the Company may be separately liquidated at simple decision of the Board of Directors. Without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or of the Company itself.

14.6 The working rules of each Compartment have to establish if a representative of the investors shall be appointed, without the right to vote, to attend all meetings of the Board of directors of the Company or decisions of the sole director, as the case may be, related to such Compartment and who shall have the right to consult all documentation directly related to such Compartment.

Title IV. - Supervision

Art. 15. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 16. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 16th of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day at the same hour.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 18. Of the net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve; this allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remunerations. The liquidation of the Company can take effect only if all Compartments are closed.

Title VIII. - General provisions

Art. 20. Prohibition against Bankruptcy Petition. In accordance with Article 64 of the Securitisation Law, any investor or creditor of the Company, or any person that has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (1) address any petition for the bankruptcy of the Company, or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in respect of which the investor has invested or in respect of which

the creditor or the contracting party has contractual rights against the Company, (ii) any other Compartment, or (iii) the assets of the Company that have not been allocated to a Compartment, if any.

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the law March 22nd, 2004 and the amendments hereto.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Griffon Private Securities S.A., société anonyme de titrisation».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de conclure, agir et servir, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise, en tant qu'organisme pour toute opération de titrisation permise par la Loi 2004 relative à la Titrisation.

La Société peut acquérir et/ou assumer directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, tous actifs, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, toute détention de propriétés de quelque nature que ce soit, éventuellement avec l'engagement de risques liés à ces actifs.

L'émission des valeurs mobilières par la société doit être valorisée à sa juste valeur économique en tenant compte de l'existence éventuelle des risques liés.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, exercer tous investissements et/ou opérations de nature juridique, commerciale, technique, financière, et, en général, toutes transactions nécessaires et/ou utiles au développement de son objet social.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et/ou de contrôle y compris effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires et/ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social, de la manière la plus large autorisée par la Loi 2004 sur la Titrisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et tous autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur; sous réserve toutefois, de ne pas émettre des titres ou valeurs mobilières au public de manière continue. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre III. Administration

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine Société constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des

Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires en nommant par écrit (par e-mail certifié ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant

la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. Compartiments.

14.1 Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut créer un ou plusieurs compartiments (les «Compartiments»). Chaque compartiment est créé avec un nom spécifique, la date de la résolution ayant permis la création du compartiment et ses règles de fonctionnement.

Les Compartiments peuvent se différencier, entre autres, par des biens acquis ou la nature des risques, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.

14.2 Les Compartiments correspondent chacun à une partie entièrement distincte du patrimoine de la Société. Les droits des détenteurs de titres relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités seulement aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à ce Compartiment ou nés à l'occasion de sa constitution, des actions spécifiques ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs de titres relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de sa constitution, de ses actions spécifiques ou de la liquidation de ce Compartiment. Les Détenteurs de titres ou les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit sur les actifs de chacune de ces Compartiments.

14.3 Dans les relations entre Détenteurs de titres et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité juridique entièrement à part.

14.4 Aucune résolution du Conseil d'administration de la Société ou de l'administrateur unique, le cas échéant, ne peut modifier la résolution qui crée ledit Compartiment ou ne peut porter directement atteinte aux droits des Détenteurs de titres ou des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment, sans l'approbation ex ante des Détenteurs de titres, ainsi que des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment. Toute décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant, prise en violation de cet article est nulle et non avenue.

14.5 Sans préjudice de ce qui précède, chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément par une simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique sans que ladite liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

14.6 Les règles de fonctionnement de chaque compartiment doivent établir si un représentant des investisseurs doit être nommé, sans droit de vote, pour assister aux réunions du Conseil d'administration ou décisions de l'administrateur unique portant sur le Compartiment dans lequel ils auront investi et qui pourra consulter toute la documentation de la Société en rapport direct avec ce Compartiment.

Titre IV. Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 16^{ème} jour du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Sur les bénéfices nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. La liquidation de la Société ne peut prendre effet que si tous les compartiments sont clôturés.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 20. Conformément à l'article 64 de la Loi du 22 mars 2004, tout investisseur dans ou tout créancier de la Société et toute personne ou entité qui est contractuellement liée avec la Société accepte de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au Compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant).

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et de la loi du 22 mars 2004 et de leurs lois modificatives."

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux des trois administrateurs existants, à savoir Monsieur Paolo PENGO et Monsieur Enrico ORIGONE, et leur donne décharge.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'an 2021, les personnes suivantes:

- Monsieur Carlos Alberto MARQUES RAMALHO, né le 12 août 1967 à Pombal (Portugal), dirigeant de Sociétés, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette;

- La Société BERTONE INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, BIGLINO, MARQUES RAMALHO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106586/449.

(160079061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Blacksmith Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016106587/10.

(160078985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Boson Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op Der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

In the year two thousand sixteen, on the third of May,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BOSON ENERGY S.A.", a société anonyme which was incorporated by deed of Maître Paul DECKER of 21 November 2008, published in the Memorial C No 2993 of 19 December 2008, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 143.324 and having its registered office at L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkërrech (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were for

the last time amended by a deed of Maître Jean SECKLER of 12 August 2015, published in the Memorial C No 2820 of 13 October 2015.

The extraordinary general meeting is opened at 12:30 by Mr Jan GRIMBRANDT, director, residing at 25, rue des Champs, L-7218 Helmsange, as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Johan WIDSTRÖM, director, residing at Sjöviksvägen 34, S-14461 Rönninge.

The meeting elects as scrutineer Friedrich HEGGEMEIER, director, residing professionally in L-6776 Grevenmacher, 18, op Ahlkërrech.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by the creation and issue of twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) shares without par value and allotment of the new shares to Paul Wurth S.A.;

2. Amendment of article 5, of the Articles of Association, in particular on the renewal of the authorisation by the Board of Directors to issue new shares within the limits of the authorised share capital of the Company as described in a special report from the Board of Directors.

3. Amendment of articles 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 20 and 21 of the Articles of Association.

4. Increase of the number of directors from 5 to 7 and appointment of 2 additional directors.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the one hundred eleven thousand one hundred eleven (111,111) shares representing the total capital of one million one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of two hundred seventy-five thousand two Euro (EUR 275,002.-) represented by twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) shares without designation of the par value so as to increase the share capital from its present amount of one million one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) represented by one hundred eleven thousand one hundred eleven (111,111) shares without designation of the par value to an amount of one million three hundred seventy-five thousand two Euro (EUR 1,375,002.-) represented by one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-nine (138,889) ordinary shares without designation of the par value.

The general meeting resolves thereupon to accept the subscription of the twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) newly created shares by Paul Wurth S.A., a société anonyme incorporated and existing under Luxembourg law having its registered office at 32, rue d'Alsace, L-1112 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B-4.446 and resolves to allot the twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) shares to Paul Wurth S.A..

The twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) shares have been fully paid-up by a contribution in cash by the amount of two hundred seventy-five thousand two Euro (EUR 275,002.-), which amount was allotted to the capital and by the amount of three million seven hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 3,724,998.-) which amount was allotted to the share premium account.

The total amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

Upon receipt and consideration of a special report from the Board of Directors of the Company prepared in accordance with article 32-3 (5) of the Law and following the increase of the share capital as described in the first resolution of these minutes, the general meeting resolves to renew the authority of the Board of Directors contained in paragraph 5 of article 5 and to amend article 5, paragraphs 1 to 4 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at one million three hundred seventy-five thousand two Euro (EUR 1,375,002.-) represented by one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-nine (138,889) ordinary shares without designation of the par value.

For a period expiring five (5) years from the date of publication of the notarial deed dated 3 May 2016 in Mémorial C the board of directors is authorized to increase the subscribed capital up to the amount of one hundred million Euro (EUR

100,000,000.-) represented by three million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty seven (3,386,387) ordinary shares without designation of the par value.

The board of directors is authorized during the aforesaid period to increase in one or several tranches the subscribed capital, within the limits of the authorized capital in accordance and subject to the terms of a shareholders agreement between the shareholders of the Company and the Company dated 2 May 2016 as may be amended from time to time (this “Shareholders Agreement”). Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of ordinary shares with or without an issue premium, to be paid-in in cash, by a contribution in kind, by compensation with undisputed, existing and immediately due claims against the Company or by incorporation of profits brought forward, available reserves or issue premiums or by conversions of bonds or alike instruments.

The authorized and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendments of the Articles of Association.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Association so as to delete paragraph 2 thereof.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 6 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 6. Shares. Shares are issued in and shall remain in registered form only.

The Company maintains at its registered office a register of registered shares which may be examined by each shareholder upon request in which the names, address and number of shares held by each shareholder are recorded as well as any transfer of shares.

Shares may be evidenced, at the shareholder’s option, by a registered share certificate representing all the shares held by such shareholder.

The Company may redeem its shares within the limits and in accordance with the rules set forth by law.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend article 7 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 7. Transfer of Shares. The transfer of shares and other types of securities is permitted only in accordance with the terms and subject to the conditions listed in the Shareholders Agreement dealing in particular with:

(a) a first ranking pre-emption right in favour of the other shareholders in case of any transfer of shares by a shareholder (save for those cases provided for in the Shareholders Agreement);

(b) a put-option right in favour of Paul Wurth S.A. in case of a change of control as described in the Shareholders Agreement;

(c) a tag-along right in favour of each shareholder in the event of a change of control as described in the Shareholders Agreement; and

(d) a drag-along right in favour of shareholders holding at least 75% of the shares of the Company or holding similar rights in the event of a change of control as described in the Shareholders Agreement.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties if it complies with the above referred transfer rules and following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 8 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio-conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

8.2 No action shall be taken in respect of the following matters listed in the Shareholders Agreement (the "Shareholder Reserved Matters") without being referred to the shareholders meeting of the Company and receiving the affirmative vote of the shares held by Paul Wurth S.A.:

(i) any issuance of shares in exchange for a consideration other than in cash otherwise than contemplated in Section II of the Shareholders Agreement;

(ii) any change of the Articles of Association other than a change of the authorized share capital (provided it is only available subject to the provisions of Section II of the Shareholders Agreement) which would impact the rights attached to the Paul Wurth S.A. Shares as provided for in these Articles of Association or the Shareholders Agreement; and

(iii) the taking of any action for the winding-up, liquidation and dissolution, insolvency, major reorganisation (including but not limited to a merger, demerger, change of corporate form and any reorganisation at the level of the Company involving a Third Party (as defined in the Shareholders Agreement)) or similar proceeding of the Company.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend article 10 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a Board composed of a maximum of ten (10) directors, designated as per the terms of the Shareholders Agreement. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting in accordance with the terms of the Shareholders Agreement. The shareholders of the Company shall also determine the director remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting. A replacement director shall in such case be appointed in accordance with the terms of the Shareholders Agreement, unless the shareholder having the right to nominate such replacement agrees otherwise.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting in which the rules of director election as per the terms of the Shareholders Agreement shall apply.

Eighth resolution

The general meeting resolves to amend article 11, paragraph 2 to 4, of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 11. Meetings of the Board. Meetings of the Board of Directors are called by the Chairman pursuant to the convening rules described hereafter; the Chairman shall be obligated to convene a meeting of the Board of Directors if so requested by two (2) Directors.

Unless waived by all directors, meetings shall be called with at least eight (8) days prior notice (with such notice comprising all relevant materials and documentation) except in case of properly documented urgency, where meetings can be called with at least two (2) Banking Business Days prior notice. In case the Chairman has not called a meeting upon the request of two (2) directors within five (5) Banking Business Days of such request or for a date which is no later than ten (10) Banking Business Days of such request (or in case of properly documented urgency five (5) Banking Business Days), such directors may directly call such meeting with at least two (2) Banking Business Days prior notice.

Meetings of the Board of Directors shall be held at (i) the registered office of the Company or (ii) at any other place set in the convening notice. The Board of Directors shall meet at regular intervals but not less frequently than at 4-month intervals. All board meetings shall be held physically in Luxembourg. Each director shall have the right to add any item to the agenda of a board meeting and to be represented at any board meeting by another director appointed as his/her proxy.

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend article 12 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman and at least another member of the Board.

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend article 13 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, the Articles or the Shareholders Agreement to the General Meeting fall within the competence of the Board.

No action shall be taken in respect of the following matters (the "Board Reserved Matters"), without being referred to the Board of Directors of the Company and receiving the affirmative approval of a majority of two-thirds (2/3) of the directors of the Board of Directors including the express affirmative vote of at least one director nominated for election by Paul Wurth S.A.:

- (i) any material change to the business strategy of the Company;
- (ii) the sale or acquisition of significant tangible or intangible assets including:
 - the sale, transfer or sharing or similar disposition of intellectual property (including relevant know-how) or granting of exclusive licenses to another person;
 - the licensing or sub-licensing to, or sharing by other means with, another person otherwise than in the usual course of business or having an effect substantially similar as the transactions referred to in the preceding paragraph; and
 - the sale, transfer or sharing or similar disposition of any other material assets of the Company or any transfer or sale of any material part of the business activity of the Company to another person, except for the avoidance of doubt in cases where such transactions are purely internal restructurings within the Company not involving Third Parties;
- (iii) significant changes in the indebtedness of the Company which are outside the budget submitted to and approved previously by the Board of Directors;
- (iv) all issues regarding the designation, employment and dismissal of new or additional Managing Directors (administrateurs-délégués) or Chief Executive Officers of the Company; for the avoidance of doubt the renewal of the term of mandate of the Managing Director holding on 2 May 2016 office of the Company does not qualify as Board Reserved Matters;
- (v) the approval of entering into, modifying or termination of partnership agreements, joint venture agreements and cooperation agreements which are material with respect to the business strategy and the commercial and financial position of the Company as a whole;
- (vi) the taking of any action for the winding-up, liquidation and dissolution, insolvency, major reorganisation (including but not limited to a merger, demerger, change of corporate form and any reorganisation at the level of the Company involving a Third Party) or similar proceeding of the Company at the exclusion of any decisions relating to branches of the Company; and
- (vii) an issuance of Shares within the limits of the authorised share capital for a consideration other than in cash otherwise than contemplated in Section II of the Shareholders Agreement;

it being understood that the affirmative vote required for the above listed Board Reserved Matters (other than the matter referred to in (vii)) of at least one director nominated for election by Paul Wurth S.A. can only be withheld for justified sound business considerations with respect to the Company it being acknowledged that the sole fact that the other directors may advocate the proposed matter on what they consider sound business considerations does not invalidate the position of the director nominated for election by Paul Wurth S.A..

Eleventh resolution

The general meeting resolves to amend article 14, first paragraph, of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 14. Delegation of powers. The Board may from time to time appoint in accordance with the terms of the Shareholders Agreement one or several managing-directors (administrateurs-délégués) or one or several senior executives (who are not directors) to whom the daily management (executive management) of the Company shall be delegated.

Twelfth resolution

The general meeting resolves to amend article 15 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two directors or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to amend article 17 of the Articles of Association which forthwith shall read as follows:

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) except in case applicable law requires, or the general meeting resolves, by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) to audit the annual accounts of the Company. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) or the independent auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Fourteenth resolution

The general meeting resolves to amend article 20 of the Articles of Association so as to replace the reference to “article 22 below” by the reference to “article 21 below and article 8.2 above”.

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to amend article 21 of the Articles of Association in order to insert therein after the words “the Companies Act 1915” the words “except in case of Shareholder Reserved Matters which shall in addition be subject to article 8.2”.

Sixteenth resolution

The general meeting resolves to increase the number of directors from 5 to 7 and to elect the following as directors of the Company for a term of office ending at the annual general meeting of shareholders which will be held in 2020:

- Mr Georges RASSEL, born in Luxembourg on 23 October 1964, professionally residing 32, rue d’Alsace, L-1112 Luxembourg;

- Mr Bob GREIVELDINGER, born in Luxembourg on 2 July 1980, professionally residing 32, rue d’Alsace, L-1112 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,450.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil seize, le trois mai,

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOSON ENERGY S.A.», constituée suivant acte de Maître Paul Decker du 21 novembre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.324, publié au Mémorial C No 2993 du 19 décembre 2008 et ayant son siège social à L6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkërrech (la «Société»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean SECKLER, publié au Mémorial C No 2820 du 13 octobre 2015.

La séance est ouverte à 12.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jan GRIMBRANDT, administrateur, demeurant au 25, rue des Champs, L-7218 Helmsange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Johan WIDSTRÖM, administrateur, demeurant au Sjöviksvägen 34, S-14461 Rönninge (Suède).

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Friedrich HEGGEMEIER, demeurant professionnellement à L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkërrech.

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d’acter ce qui suit:

I) L’ordre du jour de l’assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par la création et l’émission de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27,778) actions sans valeur nominale et attribution d’actions nouvelles à Paul Wurth S.A.;

2. Modification de l’article 5 des Statuts, notamment en ce qui concerne le renouvellement de l’autorisation au Conseil d’Administration d’émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé de la Société comme décrit dans un rapport spécial préparé par le Conseil d’Administration.

3. Modification des articles 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 20 et 21 des Statuts.

4. Augmentation du nombre des administrateurs de 5 à 7 et nomination de 2 administrateurs additionnels.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant sur les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent onze mille cent onze (111,111) actions représentant l'intégralité du capital social de un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un montant de deux cent soixante-quinze mille et deux euros (EUR 275.002,-) représenté par vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions sans désignation de valeur nominale pour porter le capital social de son montant actuel d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) représenté par cent onze mille cent onze (111.111) actions sans désignation de valeur nominale à un montant d'un million trois cent soixante-quinze mille et deux euros (EUR 1.375.002,-) représenté par cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (138.889) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale décide ensuite d'accepter la souscription des vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions nouvellement créées par Paul Wurth S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1112 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-4.446 et décide d'attribuer les vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions à Paul Wurth S.A..

Les vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de deux cent soixante-quinze mille et deux euros (EUR 275.002,-), lequel montant a été alloué au compte capital et d'un montant de trois millions sept cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 3.724.998,-), lequel montant a été alloué au compte prime d'émission.

Le montant total de quatre million d'euros (EUR 4.000.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Sur base de la présentation et après examen d'un rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société préparé conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi et à la suite de l'augmentation du capital social tel que décrit dans la première résolution des présentes, l'assemblée générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration contenue dans l'alinéa 5 de l'article 5 et de modifier l'article 5, alinéas 1 à 4 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital, actions. Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-quinze mille et deux euros (EUR 1.375.002,-) représenté par cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (138.889) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Pour une période n'expirant pas cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte notarié daté 3 mai 2016 au Mémorial C, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à un montant de cent millions euros (EUR 100.000.000,-) représenté par trois millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-sept (3.386.387) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé pendant la période indiquée ci-avant d'augmenter en une ou plusieurs tranches le capital social, dans les limites du capital autorisé, conformément et sous réserve des termes d'un pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la Société et la Société daté 2 mai 2016 tel qu'il pourra être modifié de temps à autre (le «Pacte d'Actionnaires»). Pareille augmentation de capital pourra être souscrite et émise sous forme d'actions ordinaires avec ou sans prime d'émission, par règlement en espèces, par un apport en nature ou par compensation avec des créances non contestées, existantes et immédiatement exigibles contre la Société ou par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversions d'obligations ou instruments similaires.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que pour les modifications des Statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des Statuts afin d'en supprimer l'alinéa 2.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Actions. Les actions sont émises et resteront sous forme nominative.

La Société tient à son siège social un registre d'actions nominatives lequel pourra être examiné à la demande de tout actionnaire et dans lequel les nom, adresse et nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont enregistrés ainsi que tout transfert d'actions.

Les actions pourront être matérialisées, au choix de l'actionnaire, par un certificat d'actions nominatives représentant un multiple d'actions.

La Société peut racheter ses actions dans les limites et en conformité avec les règles fixées par la loi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Transfert d'actions. Le transfert d'actions et autres types d'instruments n'est permis qu'en conformité avec les termes et sous la réserve des conditions tels que décrits dans le Pacte d'Actionnaires, notamment,:

(a) d'un droit de préemption de premier rang qui donnant droit en faveur des autres actionnaires dans le cas d'une cession d'actions par un actionnaire (à l'exception des cas prévus dans le Pacte d'Actionnaires);

(b) d'une option de vente en faveur de Paul Wurth S.A. en cas de changement de contrôle tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires;

(c) d'un droit de sortie conjointe en faveur de chaque actionnaire, en cas de changement de contrôle tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires; et

(d) d'un droit de suite en faveur de chaque actionnaire détenant au moins 75% des actions de la Société ou titulaire de droits similaires dans le cas d'un changement de contrôle tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires.

Une cession d'actions ne liera la Société ou des tiers uniquement si elle est conforme aux règles de transfert citées ci-avant et qu'après avoir été notifiée à ou acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. Les assemblées des actionnaires de la Société.

8.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») constitue l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément à la Loi, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation de la réunion, le premier lundi de mai de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, dans l'appréciation finale et absolue du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou par des moyens similaires d'équipement de communication par lequel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent entendre et parler les uns aux autres, (iii) la transmission de l'assemblée a lieu sur une base continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et la participation par ces moyens constitue une présence en personne à une telle assemblée.

8.2 Aucune décision ne peut être prise sur les matières suivantes (les «Droits Réservés des Actionnaires»), sans être soumise à l'assemblée générale des actionnaires de la Société et sans avoir reçu le vote affirmatif des actions détenues par Paul Wurth S.A.:

(i) toute émission d'actions émises autrement que par un apport en espèces si ce n'est en conformité avec les dispositions de la Section II du Pacte d'Actionnaires;

(ii) toute modification des Statuts autre qu'un changement du capital social autorisé (à condition qu'elle soit disponible uniquement sous réserve d'observation des dispositions de la Section II du Pacte d'Actionnaires) qui aurait une incidence sur les droits attachés aux actions détenues par Paul Wurth S.A. suivant ce qui est prévu dans les présents Statuts ou le Pacte d'Actionnaires; et

(iii) la prise de toute décision aux fins de la liquidation, la dissolution, une réorganisation majeure (y compris mais sans s'y limiter une fusion, une scission, un changement de forme juridique et une réorganisation au niveau de la Société impliquant une Partie Tierce (tel que définie dans le Pacte d'Actionnaires)) ou une opération similaire impliquant la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par un Conseil composé d'un maximum de dix (10) administrateurs, désignés suivant les termes du Pacte d'Actionnaires. Les administrateurs doivent être élus pour un mandat ne dépassant pas six (6) ans et seront rééligibles.

Quand une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou comme membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi 1915.

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également la rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un administrateur de remplacement doit dans ce cas être nommé en conformité avec les termes du Pacte d'Actionnaires, à moins que l'actionnaire ayant le droit de désigner un tel remplacement en décide autrement.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, par un vote à la majorité, un administrateur à ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale par laquelle les règles d'élection d'un administrateur tels que définis par le Pacte d'Actionnaires trouveront application.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11, alinéa 2 à 4 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 11. Les réunions du Conseil. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président selon les règles de convocation décrites ci-après; le Président est tenu de convoquer une réunion du Conseil d'Administration à la demande de deux (2) Administrateurs.

Sauf dérogation par tous les administrateurs, les réunions sont convoquées avec au moins huit (8) jours de préavis (pareil avis comprenant tous documents et pièces pertinents), sauf en cas d'urgence dûment documentée, auquel cas les réunions peuvent être convoquées avec un préavis d'au moins deux (2) Jours Ouvrables. Dans le cas où le Président n'a pas convoqué une réunion à la demande de deux (2) administrateurs dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant pareille demande ou à une date se situant au plus tard dix (10) Jours Ouvrables de cette demande (ou en cas d'urgence dûment documentée cinq (5) Jours Ouvrables), lesdits administrateurs peuvent convoquer directement cette réunion avec un préavis d'au moins deux (2) Jours Ouvrables.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent (i) au siège social de la Société ou (ii) à tout autre endroit fixé dans l'avis de convocation. Le Conseil d'Administration se réunit à intervalles réguliers, mais pas moins fréquemment qu'à des intervalles de 4 mois. Toutes les réunions du Conseil d'Administration se tiennent physiquement au Luxembourg. Chaque administrateur a le droit d'ajouter un point à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration et de se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur désigné comme son mandataire.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président ou par le membre du Conseil qui a présidé la réunion.

Les copies ou extraits de des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signés par le Président et au moins un autre membre du Conseil.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des Statuts qui immédiatement se lisent comme suit:

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou faire effectuer tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, par les Statuts ou le Pacte d'Actionnaires à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Aucune décision ne peut être prise sur les matières suivantes (les «Droits Réservés du Conseil»), sans être soumise au Conseil d'Administration de la Société et sans avoir reçu l'approbation affirmative de la majorité des deux-tiers (2/3) des membres du Conseil d'Administration, en ce compris le vote affirmatif exprès d'au moins un administrateur désigné à l'élection par Paul Wurth S.A.:

(i) toute modification importante de la stratégie d'entreprise de la Société;

(ii) la vente ou l'acquisition d'actifs ou passifs importants, y compris:

- la vente, le transfert ou le partage ou toute cession similaire de droits de propriété intellectuelle (y compris le savoir-faire en faisant partie) ou l'octroi de licences exclusives à une autre personne;

- l'octroi de licences/sous-licences à, ou le partage par d'autres moyens avec, une autre personne autrement que dans le cours normal des affaires ou ayant un effet sensiblement similaire aux opérations décrites à l'alinéa précédent; et

- la vente, le transfert ou le partage ou toute cession similaire de tous autres actifs matériels de la Société ou tout transfert ou vente d'une partie importante de l'activité de la Société à une autre personne;

sauf dans le cas où ces opérations constituent uniquement des restructurations internes au sein de la Société, n'impliquant pas des Parties Tierces;

(iii) les modifications importantes de l'endettement de la Société non comprises dans le budget soumis à et approuvé antérieurement par le Conseil d'Administration;

(iv) toutes les questions relatives à la désignation, l'emploi et la révocation de nouveaux ou additionnels Administrateurs-Délégués ou Directeurs Généraux de la Société; afin d'éviter toute équivoque, le renouvellement du mandat du Directeur Général de la Société qui sera en fonction le 2 mai 2016 n'est pas considéré comme Droits Réservés du Conseil;

(v) l'approbation de la conclusion, modification ou résiliation d'accords de partenariat, d'accords de co-entreprise et d'accords de coopération matériels par rapport à la stratégie d'entreprise et la position commerciale et financière de la Société dans son ensemble;

(vi) l'adoption de toute décision en vue de la liquidation et la dissolution, l'insolvabilité, la réorganisation majeure de la Société (y compris mais sans s'y limiter une fusion, une scission, un changement de forme juridique et une réorganisation au niveau de la Société impliquant une Partie Tierce) ou une procédure similaire impliquant la Société, à l'exclusion de toutes décisions relatives aux succursales de la Société; et

(vii) toute émission d'actions dans les limites du capital autorisé pour une contrepartie autre qu'en espèces autrement qu'envisagé dans la Section II du Pacte d'Actionnaires,

étant entendu que le vote affirmatif requis pour les Droits Réservés du Conseil énumérés ci-dessus (autres que les décisions visées à l'alinéa (vii)) d'au moins un administrateur désigné à l'élection par Paul Wurth S.A. ne peut être retenu que pour des considérations commerciales saines justifiées par rapport à la Société, étant entendu que le seul fait que les autres administrateurs avalisent la proposition leur soumise sur ce qu'ils considèrent comme des considérations commerciales saines n'aura pas pour effet d'invalider la position adoptée par l'administrateur désigné pour l'élection par Paul Wurth S.A..

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut, de temps à autre, nommer, conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires, un ou plusieurs administrateurs-délégués ou un ou plusieurs dirigeants généraux (non administrateurs) à qui la gestion journalière de la Société sera déléguée.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 15. Signatures engageantes. La Société sera engagée envers des tiers en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la seule signature de l'administrateur unique ou (iii) les signatures conjointes de toutes personnes ou la signature individuelle de la personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes sauf dans les cas où la loi applicable exige, ou l'assemblée générale en décide, la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé pour vérifier les comptes annuels de la Société. Le commissaire aux comptes est élu pour un mandat ne dépassant pas six ans et sera rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le réviseur indépendant sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des Statuts afin de remplacer la référence à «l'article 22 ci-dessous» par la référence à «l'article 21 ci-dessous et l'article 8.2 ci-dessus».

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des Statuts afin d'y insérer après les mots «la Loi 1915» les mots «sauf en cas des Droits Réservés des Actionnaires qui sont en outre être soumis aux dispositions de l'article 8.2».

Seizième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 5 à 7 et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Georges RASSEL, né à Luxembourg 23 octobre 1964, demeurant professionnellement 32, rue d'Alsace, L-1112 Luxembourg;

- Monsieur Bob GREIVELDINGER, né à Luxembourg le 2 juillet 1980, demeurant professionnellement 32, rue d'Alsace, L-1112 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jan GRIMBRANDT, Johan WIDSTRÖM, Friedrich HEGGEMEIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation GAC/2016/3530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016106588/511.

(160078749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Brasserie de Schengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, rue Robert Goebbels.

R.C.S. Luxembourg B 179.831.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2016.

GMT Fiduciaire SA

Luxembourg

Référence de publication: 2016106589/12.

(160079489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Brisbane Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.732.

Les comptes annuels au 05 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106590/10.

(160078561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Bushey Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.649.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of April.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HCN UK INVESTMENTS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Jersey and with its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, registered with the JFSC Companies Registry of Jersey, under the number 111328,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 April 2016;

2. REVERA UK HOLDINGS LTD., a private limited liability company incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 55 Standish Court, 8th Floor, Mississauga, Ontario, L5R 4B2, Canada,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 April 2016.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders"), representing the entire share capital of Bushey Property Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B199.649, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 12 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2834 on 14 October 2015.

The articles of association of the Company haven not been amended since.

The Shareholders requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Full restatement of the articles of association (without amending the corporate purpose of the Company).
2. Appointment of additional managers to the board of managers and allocation of the managers to the categories of managers.

The Shareholders, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose of the Company) so that they shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose- Duration - Registered office

Art. 1. Name- Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bushey Property Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 The shareholders shall observe any limitation on transfers which might by virtue of any shareholders' agreement entered into from time to time be binding upon them (a "Shareholders' Agreement") and observe the detailed procedure in relation to such limitations as described in such Shareholders' Agreement. No Disposition (as defined in article 17.6 (h) hereof) of any shares of the Company shall be approved, accepted or registered other than in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement existing from time to time.

7.6 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Shareholders' meetings shall not be quorate unless all the shareholders are present or represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of all the shareholders of the Company.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager- Composition and powers of the Board.

13.1 The Company shall be managed by five (5) managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the “Board”) and there shall be two (2) categories of managers, namely class A managers and class B managers. Each category of managers shall be subdivided into two (2) subcategories of managers, namely class A 1 managers, class A 2 managers, class B 1 managers and class B 2 managers.

13.2 The Board shall be composed of two (2) class A managers and three (3) class B managers appointed by the general meeting of shareholders.

13.3 The class A managers shall not be resident in the Grand Duchy of Luxembourg and the class B managers shall be residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.4 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The shareholder holding seventy-five percent (75%) of the shares of the Company (the “Majority Shareholder”) shall have the exclusive right to propose for appointment a list of candidates for the position of one (1) class A 1 manager and two (2) class B 1 managers. The shareholder holding twenty-five percent (25%) of the shares of the Company (the “Minority Shareholder”) shall have the exclusive right to propose for appointment a list of candidates for the position of one (1) class A 2 manager and one (1) class B 2 manager.

14.2 Save and except for Luxembourg resident managers, who shall be paid such fees as agreed by all the shareholders of the Company, no fees, salaries, commissions or other compensation shall be paid by the Company to the members of the Board and all expenses incurred by a member of the Board shall be borne by the shareholder that proposed such member for appointment.

14.3 The general meeting of shareholders may at any time and from time to time remove, with or without cause, and replace one or more members of the Board upon proposal of the shareholder who proposed him/her/them for appointment.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 The office of a member of the Board shall be vacated upon the occurrence of any of the following events:

(i) if a receiving order is made against such member or if he/she becomes insolvent or is the subject of any bankruptcy, insolvency or other proceedings for the benefit of the creditors of such member;

(ii) if an order is made declaring such member to be a mentally incompetent person or incapable of managing his/her affairs;

(iii) if such member shall be removed from office by the general meeting of shareholders upon proposal of the shareholder who proposed him/her/them for appointment;

(iv) if, by notice in writing to the Company, he/she resigns his/her office and such resignation, if not effective immediately, becomes effective in accordance with its terms; or

(v) if the shareholder that proposed such member for appointment ceases to be a shareholder of the Company.

15.2 Any vacancy in the Board shall be filled by the shareholders' meeting upon proposal of the shareholder that proposed for appointment the former member of the Board whose loss of office created the vacancy (or if the vacancy is pursuant to Article 15.1 (v), then by the successor of such former shareholder) within ten (10) calendar days of the creation of the vacancy.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board will be held no less frequently than semiannually at such location in Luxembourg as all the members of the Board may agree. Meetings of the Board may also be called at any time upon the request of any member of the Board in the manner prescribed by Article 16.2 hereof.

16.2 The chairman of the Board shall send written reminder notices of the time and place of every meeting of the Board (including an agenda and relevant background materials) to each member of the Board, not less than ten (10) calendar days before the time when the meeting is to be held. In the case of an emergency or in the case of a meeting (other than a semi-annual meeting called pursuant to Article 16.1), any member of the Board may give notice of a meeting of the Board in the manner provided herein to each other member of the Board, not less than seventy-two (72) hours (including Saturdays, Sundays and other statutory holidays) before the time of such meeting. Each notice of meeting of the Board shall be accompanied by all materials and documents which may be reasonably necessary to permit the members of the Board to consider properly the matters on the agenda. No notice of a meeting shall be necessary if all members of the Board are present and consent to the transaction of the specific item or items of business on the agenda for such meeting, or if those

absent waive notice of the meeting by appointing another member of the Board as their proxy and signify their consent to the transaction of the business on the agenda for such meeting.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 A chairman and a secretary of the Board shall be elected by the Board from amongst the class B 1 managers for a term of one (1) year. The chairman shall chair the meetings of the Board at which he/she is present. In the absence of the chair, the members of the Board shall choose one of their members to be chair of such meeting. The secretary shall ensure the minutes of the meetings are distributed to all members of the Board as soon as practicable after each meeting and that the required reminder notices and other notices are sent to the members of the Board. In the absence of the secretary, the members of the Board shall choose one of their members to be secretary.

17.2 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.3 Managers shall be able to attend, participate in, count in the quorum for and vote at all meetings of the Board by means of telecommunication (including conference-call or video conference) or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another and to speak to each other on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The Company shall make available technical telecommunication facilities to enable managers to participate meetings of the Board in such means. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.4 The Board may deliberate or act validly only in accordance with the following quorum. A quorum for the Board shall be the presence or the representation of a majority of managers holding office comprising at least one (1) class A1 manager, one (1) class A2 manager and provided that a majority of managers forming the quorum of the Board meetings are professionally residing in Luxembourg. If no such quorum is present within one (1) hour following the time at which the meeting is to take place, the meeting shall stand adjourned to the same day in the immediately following week or, if that day is not a Business Day, the next following Business Day. No business shall be conducted at any meeting of the Board unless a quorum is present within one (1) hour of the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business. If a quorum is not present at a meeting of the Board that time then the meeting must be declared invalid and no decisions of the Board may be taken at the meeting.

17.5 Each member of the Board shall have one (1) vote and the chairman shall not have a casting vote.

17.6 The decisions in respect of (i) any site or property owned or to be owned by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries (if any) or subsidiary undertakings (if any) (hereinafter individually referred to as a "Subsidiary") which is the subject of an investment by any shareholders or member(s) of the group of companies to which the Company belongs (such investment is hereinafter referred to as an "Investment") (a "Site") or (ii) the Company or any Subsidiary relating to the matters listed below (the "Material Decisions") shall be taken by unanimous consent of all the members of the Board or, where a decision of the shareholders is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

- (a) the sale of all or substantially all of the assets of the Company or a Subsidiary or a Site;
- (b) the acquisition or development by the Company or a Subsidiary of any asset, facility, site or property with a value or cost in excess of one hundred sixty-five thousand British pounds (GBP 165,000) in the aggregate and to the extent acquired outside of the ordinary course of business of the Company or that Subsidiary;
- (c) any deviation of more than the greater of sixty-six thousand British pounds (GBP 66,000) and five (5) per cent of any line item, or in aggregate, of any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets of the Company or a Subsidiary or any Investment or Site or a real estate facility that has been developed or is to be developed on a Site and operated (a "Facility");
- (d) the entry by the Company or a Subsidiary into any agreements for the acquisition, development or operation and management of any Site or Facility, other than, subject to paragraph (t) of this section 17.6, any agreement which is executed in substantially the same form of any agreement which has already been agreed and scheduled to any master development agreement entered into, amongst others, by all the shareholders of the Company relating to any Site (hereinafter individually referred to as an "MDA") (hereinafter individually referred to as an "MDA Approved Agreement");
- (e) the incurrence of financial indebtedness by the Company or a Subsidiary from any Person, unless otherwise specified in any Shareholders' Agreement existing from time to time;
- (f) the provision by the Company or a Subsidiary of a guarantee for the obligations of any Person, unless otherwise specified in any Shareholders' Agreement existing from time to time;
- (g) the entry by the Company or a Subsidiary into contracts or arrangements with the Majority Shareholder or the Minority Shareholder or their respective affiliates (except as otherwise permitted by or approved under paragraph (f) hereof;
- (h) the direct and/or indirect sale, transfer, assignment, issuance, novation, disposition, grant of any rights in or over or encumbering of, or an agreement to sell, transfer, assign, issue, novate, dispose or encumber (a "Disposition") any shares of the Company or a Subsidiary and/or any relevant loan agreement listed in any Shareholders' Agreement existing from

time to time and/or any interest therein or derived from them by the Company or a Subsidiary, other than a Disposition expressly permitted herein;

(i) an event of insolvency in respect of the Company or a Subsidiary or engaging in any corporate restructurings, or recapitalisations or liquidation of the Company or a Subsidiary;

(j) any capital calls by the Company or a Subsidiary;

(k) entry into material leases or agreements or arrangements related to the Company or a Subsidiary or a Site or a Facility involving in excess of one hundred sixty-five thousand British pounds (GBP 165,000) annually or one hundred sixty-five thousand British pounds (GBP 165,000) in aggregate (except as otherwise permitted by or approved under paragraph (d) or (f) hereof);

(l) setting reserves;

(m) declaring or making dividends or distributions by the Company or a Subsidiary;

(n) appointing or removing directors or managers or officers of the Company or a Subsidiary, other than as provided herein;

(o) making payments to directors, officers or managers of the Company or a Subsidiary;

(p) any capital raising (debt or equity) by the Company or a Subsidiary, except as otherwise permitted by paragraphs (e), (j) or (s) hereof;

(q) approval of any business plans, budgets (including operating, capital expenditure and development) of the Company or a Subsidiary and entry into material amendments to such business plans or budgets;

(r) permitting the registration of any person as a shareholder of the Company or a Subsidiary, other than to a person specifically approved in connection with approvals given in (p) or (s) hereof;

(s) increasing the amount of the issued share capital, granting any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in the share capital of the Company or a Subsidiary, or redeeming or purchasing any of the shares or effecting any other reorganisation of the share capital of the Company or a Subsidiary;

(t) determination of any outstanding terms of any lease agreement to be entered into by the Company or a Subsidiary and which is listed, referred to or defined as such in any Shareholders' Agreement existing from time to time (a "Lease"), any operating care and management agreement (the "Operating Care and Management Agreement") or any other MDA Approved Agreement, or the grant, assignment, variation or extension of any Lease or Operating Care and Management Agreement or in connection with any consents or approvals to be given under a Lease or Operating Care and Management Agreement or any other MDA Approved Agreement;

(u) any decision, determination or notification under the MDA existing from time to time in relation to a MDA stage approval (as such term may be defined in such MDA) or otherwise relating to an Investment, a Site and/or a Facility (as the case may be); and

(v) any other decision made or to be made by or in respect of the Company or a Subsidiary which is designated, from time to time, in writing by all the shareholders of the Company jointly as a "Material Decision".

provided that no decision shall be a "Material Decision" for the purposes of this Article:

(i) if and to the extent that the matter has specifically been approved as part of an annual business plan for a financial year for the Company or a Subsidiary prepared and approved by all the shareholders (the "Business Plan") or budget approved in accordance with any Shareholders' Agreement existing from time to time; or

(ii) if and to the extent it entails performance of contractual obligations under the terms of a documents defined in any Shareholders' Agreement existing from time to time as a "Transaction Document" (a "Transaction Document").

17.7 The following decisions in connection with the Company or a Subsidiary in relation to the following (which shall not constitute a Material Decision) shall be taken by a majority of the members of the Board, which majority must always include (i) the vote of a majority of the class B managers, (ii) at least one (1) class A2 Manager or class B2 Manager, and (iii) at least one (1) class A1 Manager or class B1 Manager or, where a shareholders' decision is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

(i) except where it qualifies as a Material Decision, altering in any respect the constitutional documents of the Company or a Subsidiary or the rights attaching to any of the shares or securities of the Company or a Subsidiary;

(ii) changing the auditors of the Company or a Subsidiary or its financial year end;

(iii) amalgamating or merging the Company or a Subsidiary with any company;

(iv) making, or permitting to be made, any material change in the accounting policies and principles in the preparation of financial statements (audited or otherwise) and management accounts of the Company or a Subsidiary except as may be required to ensure compliance with Luxembourg law;

(v) altering the name or registered office of the Company or a Subsidiary;

(vi) adopting or amending any budget or management accounts in respect of any financial year or project of the Company or a Subsidiary;

(vii) changing the nature of the business or commencing any new business of the Company or a Subsidiary;

(viii) establishing or amending any profit-sharing, share option, bonus or other incentive scheme of any nature for directors or managers or senior employees of the Company or a Subsidiary (except otherwise specified in any Shareholders' Agreement existing from time to time);

(ix) establishing or amending any pension scheme or granting any pension rights to any director, manager, officer, employee, former director/manager, officer or senior employee of the Company or a Subsidiary, or any member of any such person's family (except otherwise specified in any Shareholders' Agreement existing from time to time);

(x) entry into any agreements or arrangements by the Company or a Subsidiary outside the ordinary course of its business, in each case to the extent the value of such agreement or arrangement is, in the reasonable opinion of the board of the Company, expected to be in excess of one hundred sixty-five thousand British pounds (GBP 165,000);

(xi) applying for the direct or indirect listing or trading of any shares or debt securities of the Company or a Subsidiary on any stock exchange or market;

(xii) passing any resolution for the winding up of the Company or a Subsidiary or presenting any petition for its administration (unless the Company or a Subsidiary has become insolvent);

(xiii) the Company or a Subsidiary creating or granting any encumbrance over the whole or any part of any of its business, undertaking or assets or over any of its shares or securities or agreeing to do so;

(xiv) instituting, settling or compromising any legal proceedings instituted or threatened by or against the Company or a Subsidiary or submitting to arbitration or alternative dispute resolution relating to any dispute or claim involving the Company or a Subsidiary with a value in excess of sixty-six thousand British pounds (GBP 66,000) (with all related claims/ disputes being aggregated for the purposes of this threshold), other than ordinary course of collection actions;

(xv) except as specifically provided for in any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets or the Business Plan which has been approved in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement existing from time to time, and except with respect to any matter relating to or arising from any tax sharing agreement which may have been entered into by that entity, or any other Transaction Document, any dealings, relationships, arrangements or agreements between an indirect shareholder of the Majority Shareholder and an indirect shareholder of the Minority Shareholder or any of their respective indirect or direct subsidiaries or subsidiary undertakings (other than the Company or a Subsidiary), on the one hand, and the Company or a Subsidiary, on the other hand.

17.8 Any other decision of the Board can be made by a majority of the members of the Board provided such decisions are made at a duly convened and quorate meeting of the Board or by way of a written resolution of the Board taken in accordance with Article 17.10 hereof.

17.9 Without any prejudice of the foregoing, any decision to be taken by the members of the Board or the shareholders of the Company under this Article 17 shall be taken in compliance with the decision making process such as described in any Shareholders' Agreement existing from time to time.

17.10 The powers of the Board may only be exercised either by resolution at a meeting at which a quorum in accordance with Article 17.4 of these articles of association is present or by resolution in writing consented to by the signatures of all of the members of the Board. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company. Any such distributions shall be made only to the extent approved by the Board in accordance with these articles of association and any Shareholders' Agreement existing from time to time, provided that to the extent that the Board approves any distribution pursuant to Article 22.6 or Article 23 hereof that consists of a consideration of a type or in a form other than cash, the types and forms of such consideration shall be allocated in an equitable manner among the shareholders entitled thereto, in accordance with each shareholder's respective proportions, such that each shareholder shall, except for immaterial variances, receive the same type or form of consideration. The Company shall not make any distribution to the shareholders if, immediately after giving effect to the distribution, all liabilities of the Company other than liabilities to shareholders with respect to their shares of the Company and liabilities for which the recourse of creditors is limited to specified property of the Company, exceed the fair market value (as defined in any Shareholders' Agreement with respect to the Company in force from time to time, the "Fair Market Value") of the property of the Company except that the Fair Market Value thereof that is subject to a liability for which recourse of creditors is limited shall be included therein only to the extent that such Fair Market Value exceeds that liability.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Definitions. Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or bank or public holiday in Luxembourg, Toronto, London or New York.

Person means and includes individuals, corporations, limited partnerships, general partnerships, joint stock companies or associations, joint ventures, associations, consortiums, companies, trusts, banks, trust companies, governments, regulatory authorities, governmental departments, agencies, commissions, boards, tribunals or courts, or other entities."

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint the following additional managers to the board of managers for an unlimited term:

- Mrs. Anne-Marie van den Berg born on 14 August 1961 in Luxembourg, residing at 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt; and

- Mr. Frank Cerrone born on 22 December 1959 in Toronto, residing at 55, Standish Court, 8th Floor, CDN - L5R4B2 Mississauga, Ontario.

The Shareholders resolved to assign the managers of the Company as follows to the different classes of managers:

- Mr Christian Sweetser, class A1 manager of the Company;
- Mr Tony Whiteman, class B1 manager of the Company;
- Mr Andrew Hudson, class B1 manager of the Company;
- Mr. Frank Cerrone, class A2 manager of the Company; and
- Mrs. Marie-Anne van den Berg, class B2 manager of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholders of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholders and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HCN UK INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, immatriculée auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 111328,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 avril 2016.

2. REVERA UK HOLDINGS LTD., une société constituée et existant sous les lois de la province de l'Ontario, ayant son siège social au 55 Standish Court, 8^{ème} étage, Mississauga, Ontario, L5R 4B2, Canada,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 avril 2016.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés (les «Associés»), représentant l'intégralité du capital social de Bushey Property Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199.649, constituée selon acte notarié du notaire instrumentant en date du 12 August 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2834 en date du 14 octobre 2015.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts (sans modification de l'objet social de la Société).
2. Nomination de gérants additionnels au conseil de gérance de la Société et affectation des gérants aux différentes catégories de gérants.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de faire une refonte complète des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société) qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme légale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bushey Property Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil (tel que défini ci-dessous). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Les associés doivent respecter toute restriction aux transferts qui s'impose à eux en vertu, le cas échéant, d'un pacte d'associés pouvant être conclu (un «Pacte d'Associés») et respecter la procédure détaillée décrite par un tel Pacte d'Associés en relation avec ces restrictions. Une Disposition (telle que définie à l'article 17.6 (h) des présents statuts) de toutes parts sociales de la Société ne pourra être approuvée, acceptée ou enregistrée que conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés pouvant exister.

7.6. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Les assemblées des associés ne pourront valablement siéger qu'à la condition que tous les associés soient présents ou représentés.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'approbation de l'intégralité des associés de la Société.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil.

13.1 La Société est dirigée par cinq (5) gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil») composé de deux (2) catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Chacune de ces catégories de gérants est divisée en deux (2) sous-catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A 1, les gérants de catégorie A 2, les gérants de catégorie B 1 et les gérants de catégorie B 2.

13.2. Le Conseil est composé de deux (2) gérants de catégorie A et de trois (3) gérants de catégorie B nommés par l'assemblée générale des associés.

13.3. Les gérants de catégorie A ne devront pas résider au Grand-Duché de Luxembourg et les gérants de catégorie B devront résider au Grand-Duché de Luxembourg.

13.4 Lorsque la Société est dirigée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «Conseil» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'actionnaire détenant soixante-quinze pour cent (75%) des parts sociales de la Société (l'«Actionnaire Majoritaire») aura le droit exclusif de proposer une liste de candidats à nommer pour le poste d'un (1) gérant de catégorie A 1 et deux (2) gérants de catégorie B 1. L'actionnaire détenant vingt-cinq pour cent (25%) des parts sociales de la Société (l'«Actionnaire Minoritaire») aura le droit exclusif de proposer une liste de candidats à nommer pour le poste d'un (1) gérant de catégorie A 2 et un (1) gérant de catégorie B 2.

14.2 Abstraction faite des gérants résidant au Luxembourg dont les frais sont payés tel que convenu par tous les associés de la Société, aucun frais, aucun salaire, aucune commission ou toute autre compensation ne saurait être versé par la Société aux membres du Conseil au titre de leur seule fonction de membre du Conseil et l'intégralité des dépenses encourues par les membres du Conseil sont supportées par l'associé qui a proposé ce membre pour nomination.

14.3. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et le cas échéant révoquer, avec ou sans cause, et remplacer un ou plusieurs membres du Conseil.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Le poste d'un des membres du Conseil devient vacant en cas de survenance des événements suivants:

- (i) si une ordonnance de mise sous séquestre est rendue à l'encontre de ce membre ou s'il devient insolvable ou est sujet à faillite, insolvabilité ou tout autre procédure au bénéfice d'un créancier de ce membre;
- (ii) si une ordonnance déclare ce membre incapable de gérer ses affaires du fait de son état mental;
- (iii) si ce membre est révoqué de son poste par l'assemblée générale des associés; ou
- (iv) si ce membre démissionne de son poste au moyen d'une notification écrite adressée à la Société; cette démission sera immédiatement effective, sauf indication contraire dans la notification; ou
- (v) si l'associé qui a proposé ce membre pour nomination cesse d'être un associé de la Société.

15.2 Toute vacance dans le Conseil est comblée par l'assemblée générale des associés sur proposition de l'associé qui a proposé la nomination de l'ancien membre du Conseil dont la perte du poste a créé une vacance (ou si la vacance est conforme à l'Article 15.1 (v), puis par le successeur de cet ancien associé) sous dix (10) jours calendaires à compter de la création de la vacance.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil sont tenues au minimum semi-annuellement au Luxembourg, à un endroit convenu par tous les membres du Conseil. Les réunions du Conseil peuvent aussi être organisées à tout moment sur demande d'un membre du Conseil, effectuée dans la forme de l'article 16.2 des présentes.

16.2 Le président du Conseil envoie des convocations mentionnant l'heure et le lieu de chaque réunion du Conseil (et incluant un ordre du jour et la documentation pertinente) à chacun des membres du Conseil, au moins dix (10) jours calendaires avant l'heure à laquelle la réunion doit être tenue. En cas d'urgence ou d'une réunion (autre qu'une réunion semi-annuelle tenue conformément à l'article 16.1), tout membre du Conseil peut notifier la tenue de la réunion dans la forme prévue par les présentes à chacun des autres membres du Conseil au minimum soixante-douze (72) heures (comprenant les samedis, dimanches et tous autres jours de congés statutaires) avant l'heure de tenue de la réunion. Toute notification de tenue d'une réunion du Conseil est accompagnée de toutes les informations et documents qui peuvent être raisonnablement nécessaires à la bonne compréhension des éléments de l'ordre du jour par les membres du Conseil. Aucune notification de tenue d'une réunion n'est nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil sont présents et acceptent de procéder à une transaction portant sur un élément spécifique ou sur des éléments relatifs aux affaires de la Société mentionnés à l'ordre du jour de ladite réunion, ou si les absents renoncent aux formalités de convocation en nommant un autre membre du Conseil comme leur représentant et signifient leur acceptation de la transaction portant sur les éléments relatifs aux affaires de la Société à l'ordre du jour.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Un président et un secrétaire du Conseil sont élus par le Conseil parmi les gérants de catégorie B 1 pour une durée d'un (1) an. Le président assure la présidence des réunions du Conseil auxquelles il est présent. En son absence, les membres du Conseil choisissent un autre membre du Conseil pour présider à une telle réunion. Le secrétaire s'assure que les procès-verbaux des réunions sont distribués à tous les membres du Conseil dès que possible à la suite de chaque réunion et que les convocations requises et les autres notifications sont envoyées aux membres du Conseil. En l'absence du secrétaire, les membres du Conseil choisissent l'un d'entre eux pour assurer cette fonction.

17.2 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil.

17.3 Les gérants pourront être en mesure de participer, faire partie du quorum et voter lors de toutes les réunions du Conseil par voie de télécommunication (y compris par téléconférence ou vidéoconférence) ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de se parler mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La Société devra mettre à disposition les moyens techniques de télécommunication pour permettre aux gérants de participer aux réunions du Conseil par cette voie. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.4 Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que conformément au quorum suivant. Le quorum pour le Conseil doit être la présence ou la représentation d'une majorité des gérants en fonction comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A1, un (1) gérant de catégorie A2 et à condition que la majorité des gérants constituant le quorum des réunions du Conseil résident professionnellement au Luxembourg. Si ce quorum n'est pas atteint une (1) heure après l'heure prévue de tenue de la réunion, la réunion doit être ajournée et reportée à la semaine suivante immédiatement celle-ci ou au jour suivant, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant. Aucune affaire n'est traitée dans le cadre d'une réunion si les membres du Conseil n'étaient pas tous présents dans l'heure suivant l'heure de tenue de la réunion prévue et s'ils ne sont pas tous présents au moment du vote portant sur cette affaire. Si le quorum requis n'est pas atteint lors de l'réunion du Conseil, la réunion doit alors être invalidée et aucune décision ne peut être prise par le Conseil au cours de celle-ci.

17.5. Chaque membre du Conseil bénéficie d'une (1) voix et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix.

17.6 Les décisions concernant (i) tout site or propriété acquis ou en cours d'acquisition par la Société ou toute filiale directe ou indirecte (s'il y en a) ou les engagements d'une filiale (si tel est le cas) (ci-après nommé individuellement une «Filiale») qui fait l'objet d'un investissement par tout associé ou membre du groupe de sociétés auquel la Société appartient (un tel investissement est ci-après désigné comme un «Investissement») (ci-après nommé un «Site») ou (ii) la Société ou toute Filiale en lien avec les matières listées ci-dessous (les «Décisions Significatives») sont prises par consentement unanime de tous les membres du Conseil ou, lorsque la loi exige une décision des associés, par consentement unanime des associés de la Société:

- (a) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou d'une Filiale ou d'un Site;
- (b) l'acquisition ou le développement par la Société ou une Filiale de tout actif, ressource, site ou propriété d'une valeur ou d'un coût supérieur à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) au total et dans la mesure où cette acquisition a lieu hors de la conduite normale des affaires de la Société ou Filiale;
- (c) toute divergence supérieure au plus élevé des deux éléments suivants: soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) et cinq pour cent (5%) par poste ou en totalité, de tout budget opérationnel ou de développement, budgets annuel d'exploitation ou budget d'immobilisation de la Société ou Filiale ou de tout Investissement ou Site ou ressource immobilière développé ou en voie de développement sur un Site et opéré (une «Ressource»);
- (d) la conclusion par la Société ou une Filiale de tout contrat portant sur l'acquisition, le développement ou l'exploitation et la gestion de tout Site ou Ressource, autre que, sous réserve du paragraphe (t) de cette section 17.6, tout contrat qui est exécuté en prenant la même forme en substance que tout contrat qui a déjà été accepté et prévu pour tout contrat cadre de développement conclu entre autres par tous les associés de la Société en relation avec tout Site (ci-après individuellement désigné comme «MDA») (ci-après dénommé individuellement un «Contrat MDA Approuvé»);
- (e) le fait de supporter l'endettement par la Société ou une Filiale de toute Personne, sauf si stipulé dans tout Pacte d'Associé existant tel que modifié;
- (f) l'octroi par la Société ou une Filiale d'une garantie portant sur les obligations de toute Personne, sauf si stipulé dans tout Pacte d'Associé existant tel que modifié;
- (g) la conclusion par la Société ou une Filiale de contrats ou d'accords avec l'Associé Majoritaire ou l'Associé Minoritaire ou leurs filiales respectives (exception faite de ce qui est permis ou approuvé sous le paragraphe (f) de cette définition);
- (h) la vente directe ou indirecte, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition, le fait de conférer un droit portant ou un droit attaché à celle-ci ou de grever celle-ci d'un droit, ou l'accord portant sur la vente, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition, la novation ou le grèvement (une «Disposition») de toute part sociale de la Société ou une Filiale et/ou de tout contrat de prêt significatif listé dans tout Pacte d'Associé existant tel que modifié et/ou tout intérêt en découlant ou en dérivant par la Société ou une Filiale, autre qu'une Disposition expressément permise par les présentes;
- (i) un événement d'insolvabilité concernant la Société ou une Filiale ou d'engagement dans toute restructuration ou recapitalisation ou liquidation de la Société ou d'une Filiale;
- (j) tout appel au capital par la Société ou une Filiale;
- (k) la conclusion de baux ou contrats ou accords significatifs liée à la Société ou une Filiale ou un Site ou une Ressource impliquant des sommes annuelles supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) ou des sommes totales supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) (exception faite de ce qui est permis en vertu des clauses (d) et (f) ci-dessus);
- (l) la mise en réserves;
- (m) la déclaration ou la mise en oeuvre de dividendes ou distributions par la Société ou une Filiale;

(n) la nomination ou la révocation de dirigeants ou de cadres ou des gérants de la Société ou une Filiale, autres que ceux faisant l'objet des dispositions des présentes;

(o) les versements effectués à des dirigeants, cadres ou des gérants;

(p) toute augmentation de capital (par voie de dette ou de capitaux propres) par la Société ou une Filiale, exception faite des augmentations de capital autorisées en vertu des paragraphes (e), (j) ou (s) des présentes;

(q) l'approbation de tout plan d'affaires, budget (y compris les budgets opérationnel, d'immobilisation et de développement) de la Société ou d'une Filiale et la conclusion de modifications significatives de ces plans d'affaires ou budgets;

(r) l'autorisation de l'inscription de toute personne en tant qu'associée de la Société ou une Filiale, autre que les personnes expressément autorisées au regard des approbations données dans le (p) et (s) des présentes;

(s) l'augmentation du montant du capital social, le fait de consentir toute option ou tout intérêt (dans la forme d'obligations convertibles ou dans toute autre forme) portant ou dérivant du capital social de la Société ou une Filiale, ou le rachat ou l'acquisition de toute part sociale ou toute autre réorganisation du capital social de la Société ou d'une Filiale;

(t) la détermination d'une clause significative de tout contrat de prêt qui sera conclu par la Société ou une Filiale et qui est listé, désigné ou défini comme tel par tout Pacte d'Associés existant tel que modifié (un «Prêt»), tout contrat de prise en charge de l'exploitation et de gestion (le un «Contrat de Prise en Charge de l'Exploitation et de Gestion») ou tout autre Contrat MDA Approuvé ou l'octroi, l'assignation, la variation ou l'extension de tout Prêt ou Contrat de Prise en Charge de l'Exploitation et de Gestion ou en relation avec tout consentement ou approbation sur le point d'être donné sous le Prêt ou le Contrat de Prise en Charge de l'Exploitation et de Gestion ou tout autre Contrat MDA Approuvé;

(u) toute décision, détermination ou notification sous du MDA pouvant exister en relation avec une approbation d'une étape du MDA (comme ce terme peut être définie dans ce MDA) ou alors en lien avec un Investissement, un Site et/ou une Ressource (si tel est le cas); et

(v) toute autre décision prise ou sur le point d'être prise par ou concernant la Société ou une Filiale qui est désigné, tel que modifié, par écrit par tous les associés de la Société conjointement comme étant une «Décision Significative»,

note étant prise qu'aucune décision ne saurait être désignée comme étant une «Décision Significative» en vertu de ces statuts:

(i) si et dans la mesure où celle-ci a fait l'objet d'une approbation spécifique en tant que partie d'un plan d'affaires annuel pour un exercice social pour la Société ou une Filiale préparé et approuvé par tous les associés (le «Plan d'Affaires») ou le budget approuvé conformément à tout Pacte d'Associés pouvant exister; ou

(ii) si et dans la mesure où elle entraîne l'exécution d'obligations contractuelles conformément aux clauses d'un document défini comme un «Document Transactionnel» dans tout Pacte d'Associés pouvant exister (un «Document Transactionnel»).

17.7. Les décisions suivantes au regard de la Société ou une Filiale et relatives aux éléments suivants (qui ne constituent pas une Décision Significative) sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil, cette majorité doit comprendre toujours (i) la voix de la majorité des gérants de catégorie B, (ii) d'au moins un (1) gérant de catégorie A2 ou gérant de catégorie B2, et (iii) d'au moins (1) gérant de catégorie A1 ou gérant de catégorie B1, ou, dans les cas où la loi exige une décision des associés, ces décisions sont prises unanimement par tous les associés:

(i) sauf si elle est qualifiée de Décision Significative, la modification à quelque titre que ce soit des documents de constitution de la Société ou une Filiale ou les droits attachés à toute parts sociales ou titres de la Société ou d'une Filiale;

(ii) le changement d'auditeurs de la Société ou d'une Filiale ou le changement de l'année comptable;

(iii) l'absorption ou la fusion la Société ou d'une Filiale avec toute société;

(iv) le fait d'effectuer ou de permettre tout changement significatif dans les politiques et les principes comptables de la préparation des états financiers (audités ou autres) et des comptes de gestion de la Société ou d'une Filiale, exception faite des changements rendus nécessaires par la loi luxembourgeoise;

(v) la modification du nom ou du siège social de la Société ou d'une Filiale;

(vi) l'adoption ou la modification de tout budget ou compte de gestion relatif à toute année comptable ou à tout projet de la Société ou d'une Filiale;

(vii) la modification de la nature de l'activité ou l'initiation d'une nouvelle activité de la Société ou d'une Filiale;

(viii) la mise en place ou la modification de toute participation aux bénéfices, option de souscription, bonus ou tout autre régime d'incitation de quelque nature que ce soit à destination des gérants ou des salariés ayant une ancienneté importante;

(ix) la mise en place ou la modification de tout régime de retraite ou l'octroi de droits à retraite à tout dirigeant, gérant, cadre, salarié ou ancien dirigeant/gérant, cadre ou salarié ayant une ancienneté importante, ou tout membre de sa famille (à l'exception de toute autre stipulation de tout Pacte d'Associé existant tel que modifié);

(x) la conclusion de tout contrat ou accord par la Société ou une Filiale hors de la conduite normale des affaires de la Société, à chaque fois qu'il peut être attendu, selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance de la Société, que le montant de ce contrat ou accord dépasse la somme de cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000);

(xi) l'inscription en vue de la cotation directe ou indirecte ou de l'échange de toute part sociale ou obligation de la Société ou d'une Filiale sur une bourse ou un marché financier;

(xii) l'adoption d'une résolution prise en vue de la mise en liquidation de la Société ou d'une Filiale (sauf dans le cas où la Société ou une Filiale est devenue insolvable);

(xiii) la création ou l'octroi par la Société ou une Filiale d'une garantie sur tout ou partie des activités, des engagements ou actifs ou sur ses parts sociales ou obligations ou le fait d'accepter de mettre en oeuvre une telle garantie;

(xiv) le fait d'intenter toute procédure judiciaire, de régler une instance en cours ou imminente ou de transiger sur celle-ci introduite ou menacée de le faire par ou contre la Société ou une Filiale ou de la soumettre à un mode d'arbitrage ou de résolution alternatif des conflits pour des litiges impliquant la Société ou une Filiale portant sur un montant de plus de soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) (avec tous les plaintes/conflits additionnés pour le calcul de ce seuil), autres que dans le cadre de l'activité normale de recouvrement de créances;

(xv) sauf lorsque ceux-ci sont mis en oeuvre dans le cadre de tout budget opérationnel ou de développement, de dépenses opérationnelles ou d'immobilisation ou de tout Plan d'Affaires annuel approuvé conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés tel que modifié conclu, et exception faite des sujets liés ou émanant de toute entente de partage fiscal susceptible d'avoir été conclue par cette entité, ou tout autre Document Transactionnel, toute relation d'affaires, accord ou contrat passé entre un associé indirect de l'Associé Majoritaire et un associé indirect de l'Associé Minoritaire ou toute filiale directe ou indirecte respective ou d'engagements d'une entreprise filiale (autre que la Société ou une Filiale), d'un côté, et la Société ou une Filiale, de l'autre côté.

17.8. Toute autre décision du Conseil peut être prise à la majorité des voix de ses membres sous réserve que ces décisions soient prises dans le cadre d'une réunion du Conseil correctement réunie et ayant atteint son quorum ou au moyen de résolutions écrites prises par le Conseil conformément à l'article 17.10 des présentes.

17.9 Sans préjudice de ce qui précède, toute décision devant être prise par le Conseil ou les associés de la Société conformément au présent article 17, doit être prise conformément au processus de décision prévu par un Pacte d'Associés pouvant être conclu le cas échéant.

17.10 Les pouvoirs du Conseil peuvent seulement être exercés par le biais d'une résolution prise lors d'une réunion pour laquelle le quorum est atteint conformément à l'article 17.4 des présents statuts ou par le biais d'une résolution écrite approuvée par l'apposition de la signature de tous les membres du Conseil. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'intégralité des consentements valant adoption des résolutions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du Conseil; procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société. Chaque distribution est effectuée uniquement dans la mesure où elle a été approuvée par le Conseil conformément aux présents statuts et tout Pacte d'Associés pouvant exister, sachant que si le Conseil approuve une distribution conformément aux articles 22.6 ou 23 des présents statuts dans une forme ou un type autre qu'en espèces, les types et formes de cette distribution doivent être alloués de manière équitable entre les associés qui en bénéficient, et ce en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, de manière à ce que chaque associé reçoive le même type ou forme de distribution, exception faite des variations immatérielles. La Société n'effectuera pas de distribution au bénéfice des associés si, immédiatement à la suite de la prise d'effet de cette distribution, l'ensemble des passifs de la Société, autres que les passifs relatifs aux parts sociales des associés dans la Société et autres que les passifs pour lesquels le recours des créanciers est limité à une propriété spécifique de la Société, excèdent la juste valeur marchande (telle que définie par un Pacte d'Associés relatif à la Société le cas échéant en vigueur, la «Juste Valeur Marchande») des propriétés détenues par la Société, sachant que la Juste Valeur Marchande évoquée par les présentes se rapportant à un passif pour lequel le recours des créanciers est limité ne doit être prise en compte que si cette Juste Valeur Marchande excède le passif précité.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Art. 26. Définitions. Jour Ouvrable désigne toute journée autre que le samedi, le dimanche ou un jour férié au Luxembourg, à Toronto, Londres ou New York.

Personne désigne et inclut toute personne physique, entreprise, société en commandite, société en nom collectif, société ou association par actions, joint-venture, association, consortium, société, trust, banque, société fiduciaire, gouvernement, autorité de régulation, département gouvernemental, agence, commission, conseil, tribunal ou cour, ou toute autre entité.»

Deuxième Résolution

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants additionnels au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Anne-Marie van den Berg, née le 14 août 1961 à Luxembourg, demeurant au 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt; et

- Monsieur Frank Cerrone, né le on 22 décembre 1959 à Toronto, residing at 55, Standish Court, 8th Floor, CDN - L5R4B2 Mississauga, Ontario.

Les Associés ont décidé d'assigner les gérants de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

- Monsieur Christian Sweetser, gérant de catégorie A1 de la Société;

- Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B1 de la Société;

- Monsieur Andrew Hudson, gérant de catégorie B1 de la Société;

- Monsieur Frank Cerrone, gérant de catégorie A2 de la Société; et

- Madame Marie-Anne van den Berg, gérant de catégorie B2 de la Société.

Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 avril 2016. GAC/2016/3005. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016106591/860.

(160079402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106592/10.

(160079427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Barvo Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 96.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106593/9.

(160079132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

BDK Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Extrait rectificatif du dépôt du 21/04/2016 sous la référence L160066032

La publication relative au Conseil d'administration de la Société du 05/02/2016 déposée le 21/04/2016 sous la référence L160066032 était erronée.

En effet, Monsieur Vasco Pinto Machado Duarte Silva, reste Administrateur «A» de la Société, le mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016106597/16.

(160078587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.504.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Anne Boelkow

Gérant

Référence de publication: 2016106598/14.

(160078743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 71.748.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106599/19.

(160078559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

C. & C. Chemicals and Colours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.754.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016106617/12.

(160079394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

C.H.S. Devulcanisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

Messieurs DONATI Régis, DE BERNARDI Alexis et VEGAS-PIERONI Louis démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur DONATI Régis démissionne de son poste Président. Monsieur REGGIORI Robert démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 10.05.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour C.H.S. DEVULCANISATION S.A.

MANACO S.A.

Référence de publication: 2016106618/14.

(160079240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

C.L. Holding, Société Civile.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2250 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 5.802.

Les Statuts coordonnés au 14 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016106619/12.

(160079283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Capital Safety Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.767.355,50.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.563.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mai 2016

En date du 1^{er} mai 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Prend acte des démissions de:

- Madame Sarah Grauze, en tant que gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2016;
- Monsieur Olivier Hermann, en tant que gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2016;
- Monsieur Jan van der Meer, en tant que gérant de classe A, avec effet au 30 avril 2016.

De nommer les personnes suivantes:

- Madame Scarlett Meadows, née le 26 août 1980 à St. Giljan, Malta, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} mai 2016 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Matthew James Ginter, né le 22 juin 1963 à Minnesota, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 3M Center, Building 224-5S-26, I-94 McKnight Road, St. Paul, Minnesota, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} mai 2016 et pour une durée indéterminée

Depuis le 1^{er} mai 2016, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Mme Scarlett Meadows

Gérants de classe B:

Monsieur Matthew James Ginter

Monsieur Jed Larkin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016106620/31.

(160078834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Il résulte d'un contrat de cession effectif en date du 18 avril 2016, que la société AE Capital Limited, une société valablement constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques VG 1110, inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 450004, a cédé à la société Clifton Bay Holdings Ltd., une société valablement constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques VG 1110, inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro BC#1911388, cinquante-trois mille parts sociales de la Société, soit la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106621/16.

(160078849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.763.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 22 avril 2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur de la Société, les associés de la Société ont décidé de la clôture de la liquidation de la Société et ont décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de 5 années à l'adresse suivante: 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016106624/16.

(160079295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Chiron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.014.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Chiron Holding S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 22 avril 2016 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106625/18.

(160079164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.692.

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 145.692, constituée suivant acte notarié reçu le 31 mars 2009, publié au Mé-morial C numéro 895 du 28 avril 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «READ S.à.r.l.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2016. Relation: EAC/2016/10065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 mai 2016.

Référence de publication: 2016106626/59.

(160079115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2016106631/13.

(160079197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.904.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016106634/13.

(160078668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 168.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Philippe De Groulaer / Eric Michiels

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016106642/12.

(160079479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.
